

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Adoption du compte rendu du CA du 20 décembre 2024

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Conseil d'Administration

Compte rendu du CA du 20 décembre 2024

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2024 à 11h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux
à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Lucile MAISONNEUVE, Zeineb LOUNICI,
MM Bruno MIKOL, Baptiste MAURIN, Florent LAHACHE, Pierre de GAETAN N'JIKAM, , Stéphane DELPEYRAT.

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; Mme Maylis DESCAZEUX par M. Bruno MIKOL ; M. Didier ARNAUDET par M. Stéphane DELPEYRAT.

Etaient non représenté.e.s :

MM Gwenaël LAMARQUE, Charline CLAVEAU, Lola GONZALEZ, Lucien BACCONI-CADENE, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPARD

Monsieur Baptiste Maurin Président, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

En préambule, il tient à informer le conseil d'administration que le débat d'orientation budgétaire va se dérouler dans un moment de grande incertitude.

Compte rendu du CA du vendredi 18 octobre 2024

Compte-rendu adopté à l'unanimité.

Point d'actualité du directeur

Audry Liseron-Monfils choisit de ne pas faire de point car les démarches sont en cours depuis le dernier conseil d'administration. Concernant le climat de l'école, même s'il a le sentiment de ne pas être toujours en contact, les choses vont bien, voire mieux. Il a été traversé par des situations tumultueuses, dont les faits d'actualités. Plus simplement, malgré les tourments, le directeur invite chacun à passer de merveilleuses fêtes, même si c'est à contrepied des activités actuelles. C'est un moment bilan où chacun peut se rencontrer, avec une pensée pour les étudiants qui sont dans cette année scolaire au milieu du gué avec la perspective de leur diplôme et de leur créativité.

Il souhaite mettre l'accent sur cet aspect plutôt que de décrire point par point le projet.

Bruno Mikol indique qu'après la présentation du projet d'établissement au dernier CA, il attendait des points plus précis, notamment ce qui a été présenté à l'équipe pédagogique et comment elle s'en est saisi.

Audry Liseron-Monfils précise qu'il souhaite donner le tempo à sa manière. Les indicateurs sont clairs, le dossier est quasiment constitué ; il verra ensuite avec les personnes concernées et la mise en œuvre. Ce temps choisi se déroulera en janvier, puis la suite se poursuivra petit à petit. Dans une école d'art il faut porter une attention particulière au fait que le temps administratif n'est pas forcément du temps humain. Il souhaite ne pas réagir sur la situation de façon sensible et impulsive.

Baptiste Maurin prend note de ce moment qui se tiendra courant janvier avec aussi un point à fixer, selon une forme à définir, pour un moment d'échange avec les membres du CA, sur la mise en œuvre du projet et la manière dont les choses avancent.

En CST a été demandée l'ouverture du travail sur l'organigramme, entre autres.

Point d'information sur le programme immobilier

Hervé Alexandre rappelle que les collègues de Bordeaux-Métropole sont très mobilisés et mènent un travail au quotidien avec l'ebabx. L'agence Ville Nouvelle également, depuis la rentrée. Toutes les parties prenantes ont été concertées, le président devant être auditionné cet après-midi.

Seront ensuite définis les livraisons et attendus, la stratégie et les objectifs avec les contraintes, après ce trimestre d'auditions. 2 dates importantes en janvier, un Cotech 22 janvier et le Copil le 30 janvier. Afin de ne prendre aucun retard dans les validations. Les comptes rendus sont très réactifs, il faut souligner la qualité du travail. Tous les aspects sont à l'étude avec du concret au 1^{er} trimestre 2025 : les travaux des ascenseurs de l'école et de l'annexe, puis la fin des études de la toiture, les ateliers techniques provisoires dans les algécos.

Des étapes d'information et de validation seront prévues pour tous les usagers de l'école.

Baptiste Maurin confirme que cela répond aux questions sur la concertation, posées lors du dernier CA. L'avancée des échanges, le travail fait par l'équipe de la Métropole et l'Agence permettront de penser et définir l'école de demain avec peu de schémas préexistants mais une modularité des enseignements, des espaces de réunion, de création, d'apprentissage. Pour être au plus près du caractère spécifique d'une école d'art.

Hervé Alexandre ajoute qu'une équipe Métropole/ebabx/agence Ville Nouvelle s'est rendue à l'école de Limoges en novembre et se rendra à Toulouse à l'ISDAT en février. Ce sont des visites très intéressantes pour nourrir le travail.

Décision portant provision pour créances douteuses - Délibération D.24-2024

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit de provisionner des fonds pour des droits d'inscription impayés depuis plusieurs années. Les droits d'inscription peuvent être payés en 2 fois à l'école au moment de la rentrée et au 31 décembre, le relais est passé à la DGFIP pour le recouvrement, avec souvent un échéancier très favorable.

À noter une augmentation sensible de ces impayés même si cela reste mineur, c'est en progression et rejoint les résultats de l'enquête qui sera détaillée plus tard.

Décision portant admission en non-valeur de créances irrécouvrables - Délibération D.25-2024

Hervé Alexandre expose que pour des créances qui ne peuvent être recouvrées, il faut acter le fait que les poursuites s'arrêtent avec les écritures comptables correspondantes.

Décision portant Décision Modificative n°3 – DM3 2024 du budget de l'exercice 2024 - Délibération D.26-2024

Hervé Alexandre expose que cette délibération fait suite aux 2 précédentes, avec des écritures purement comptables pour ajuster le budget au plus près de la réalité, et provisionner des fonds reçus en 2024 pour des dépenses à réaliser sur 2 années.

Décisions adoptées à l'unanimité

Florent Lahache quitte la réunion pour des raisons familiales

Délibération actant débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025 – DOB 2025 - Délibération D.27-2024

Hervé Alexandre rappelle que règlementairement, il faut 2 mois entre le débat et l'adoption du budget qui aura lieu le 7 février (*reporté depuis au 10 février suite à une modification de calendrier*).

Baptiste Maurin indique que ce DOB se déroule dans une période d'incertitude forte car sans budget de l'État ; certaines collectivités ont adopté le leur dans ces conditions (la Région par exemple) ou sont en préparation (la Métropole) ; elles sont soumises à la même incertitude. Celles qui l'ont voté ont intégré les contraintes fictives pour anticiper. Et pour la Métropole, on en est aux arbitrages avec des zones d'incertitudes qui pourront affecter le budget de l'école. Le débat d'aujourd'hui présente les orientations à ce jour.

Hervé Alexandre présente le document synthétique, avec la prudence et les réserves qui s'imposent. Les recettes sont celles issues du travail mené avec les 3 financeurs depuis cet été. Avec des principes à confirmer : le maintien des dotations de la Région et de l'État. Et une progression de la Métropole qui permettrait d'absorber le Glissement Vieillesse Technicité évalué à 2,5%.

Recettes propres, à savoir principalement les droits d'inscription ou issues d'autres sources.

Les droits d'inscription restent à l'identique : leur augmentation serait trop anecdotique pour le budget, d'autant plus au regard de la situation de précarité des étudiants, cela relèverait du contresens à l'heure où nous multiplions les dispositifs de soutiens aux étudiants en précarité croissante.

Les autres recettes : les cours publics de Floirac, l'EAC à Floirac aussi, le Pass culture, le G8 pour sa coordination, le reversement partiel de la CVEC.

Donc un budget avec des recettes de la Métropole augmentées de 2,5% ; l'État se maintient hors tout projet nouveau + la reprise des provisions évoquée en début de conseil d'administration.

Pour les dépenses de fonctionnement, l'essentiel des dépenses est la masse salariale : avec une réelle précision des prévisions, un tableau des effectifs identique + les charges nouvelles obligatoires : la participation à la protection sociale complémentaire des agents, l'accompagnement du handicap pour les étudiants concernés par une présence physique, la mission archivage liée aux obligations RGPD

Les effectifs actuels seront donc assurés si les dotations restent à la hauteur.

Les autres charges à caractère général, à hauteur d'environ 500 000 € : les consommables des ateliers, les assurances, les abonnements etc... Et des dépenses obligatoires en + : l'étude sur les RPS menée par le CDG33 qui débute le 9 janvier avec un rendez-vous avec le président et le directeur, puis le 30 janvier avec le lancement de la mission. La suite de la formation de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui aura impliqué l'ensemble du personnel à l'issue de cette session. La mise en œuvre des évolutions réglementaires informatiques.

Un fonds de soutien à la précarité étudiante pour lequel a été posé le principe d'une commission récurrente pour l'examen des situations, parmi lesquels les besoins d'aide à la mobilité.

Une subvention au Café Pompier dont le nouveau bureau est composé d'étudiants de 2^e et 3^e années. Leur travail au café représente un gros investissement ; l'école les soutient sur leurs charges énormes dans la mesure où le café répond aux demandes et services demandés par l'ebabx. Dotation prévue à hauteur de 8 000 € sur le chapitre 65, et ce, pour éviter une surenchère de projets réalisés dans l'unique but d'équilibrer leurs comptes.

Les bourses : les aides aux diplômés, l'aide à la mobilité internationale et culture pro.

Les dotations aux amortissements, qui sont des charges en fonctionnement, sont en baisse car il n'y a pas eu de nouvel équipement ces dernières années.

Pour le prochain bâtiment, pour assurer de gros équipements, il faudra projeter des subventions spécifiques de l'État et/ou la Région et les amortissements correspondants. Actuellement, ne sont achetés que des matériels obsolètes : à venir en 2025, la découpe laser et le traceur. La refonte du site internet également, pour son backoffice obsolète et une version bilingue.

Camille de Singly souhaite souligner la nécessité de recrutements complémentaires dans l'équipe enseignante. Cela a été évoqué en conseil pédagogique, ce sont des besoins pour fonctionner au mieux = 1 enseignant dans le champ numérique, qui existait par le passé et n'a pas été remplacé sur ces mêmes fonctions. Ce pour faire face aux enjeux actuels liés à l'intelligence artificielle, la programmation, indispensable autant en art qu'en design.

A été également débattu en conseil pédagogique le besoin d'un profil de commissaire d'expo, critique d'art, engagé dans les projets éditoriaux, pour accompagner la professionnalisation.

2 besoins de recrutement pour lesquels il faut faire la place budgétairement.

Annette Nève indique qu'effectivement au moment du recrutement de l'enseignant peinture, le besoin d'un enseignant en numérique a déjà été exposé. Le profil a besoin d'être travaillé car le champ est très vaste et les profils sont très différents dans la pratique et/ou la théorie.

Camille de Singly porte cette parole en conseil d'administration car on connaît les délais de recrutement et il faudrait permettre une prise de poste à la rentrée prochaine.

Audry Liseron-Monfils indique qu'il faudra éplucher non pas les besoins, mais les réponses à cela. Tout ne va pas vers un recrutement enseignant ; tout est à voir bien au regard de la situation.

Baptiste Maurin indique que ce débat en CA n'est pas pertinent. C'est à Audry et l'équipe de direction de voir si et comment ces besoins peuvent être financés. Mais il faut effectivement une sensibilisation très forte sur l'IA et la propriété intellectuelle : quelque chose est à imaginer de ce côté-là. Il y a un vide juridique total sur ce sujet. Le monde du cinéma et les scénaristes sont mobilisés car l'IA y est très présente, ainsi que sur les images. Il y aura des frustrations dans le processus de création, des échanges collectifs doivent avoir lieu.

Pour l'ouverture de ces postes, nous devons avoir une attention et procéder dans l'ordre compte-tenu de l'incertitude budgétaire actuelle : quand nous aurons des assurances budgétaires, alors la direction devra faire les choix.

Camille de Singly entend cette précision mais des arbitrages sont faits, comme par exemple pour acheter un traceur. Les recrutements pour l'équipe pédagogique doivent être considérés de la même façon. Il est important de rendre visibles ces choix.

Baptiste Maurin confirme que Audry Liseron-Monfils doit porter ces arbitrages. La masse salariale prévisionnelle représente tous les agents projetés sur +1 an avec l'évolution des carrières, sans personne nouvelle.

Audry Liseron-Monfils indique que sur cette base, le besoin sera évalué et le choix opéré.

Bruno Mikol confirme que le sujet du numérique doit être évoqué : la souveraineté et ses enjeux. En février aura lieu un sommet sur l'intelligence artificielle dans l'enseignement supérieur et la création, il y aura en suivant une dynamique de formation à venir. À noter aussi France 2030 qui peut apporter des crédits conséquents possibles à mobiliser. Les prochains appels à projets devraient être orientés sur ces questions-là.

Quant au profil du commissaire d'exposition, il existe de nombreux commissaires d'exposition professionnels dans les institutions de la Métropole : à voir comment les partager, utiliser une ressource commune et évaluer les besoins réels ensuite.

Hervé Alexandre ajoute qu'au séminaire de l'ANdEA, en novembre, une matinée a été consacrée à ces sujets avec des intervenants : droits, propriété, usage, rémunération des artistes et tout ce qui reste flou aujourd'hui.

Lucile Maisonneuve précise que le besoin se situe aussi sur la programmation, le codage. Pour le commissariat d'exposition : comment les jeunes artistes s'intègrent dans la vie professionnelle.

Annette Nève rappelle que des intervenants réguliers peuvent venir pour des apports ponctuels. Ces profils peuvent être étudiés dans le volet invitation, avec des conférences en plus de celles d'aujourd'hui. À noter que Didier Lechenne, enseignant en design, a cette compétence en programmation.

Baptiste Maurin confirme qu'il faut évaluer besoins et attendus en termes de solutions. Le sujet n'est pas ici d'évaluer la pertinence mais s'il y a un besoin, effectivement, la proximité des partenariats doit être renforcée avec des personnalités expertes. Le Capc par exemple a une mission de service

public, le Frac aussi. Il faut répondre à la réflexion collective pédagogique et solliciter des partenaires pour nourrir les enseignements tout au long de l'année. Faut-il vraiment quelqu'un à demeure pour le codage ? un poste à temps partiel ? ou construire un partenariat avec une réciprocity parce que l'école a des compétences fortes qui peuvent intéresser des acteurs culturels pour continuer à développer un maillage à l'échelle du territoire. À questionner au niveau de la direction, des enseignants, des techniciens mais aussi les étudiants qui peuvent apporter leur réseau et connaissances de compétences. Il faut s'émanciper du budget aujourd'hui pour n'écarter aucune piste.

Camille de Singly explique qu'il s'agit d'un besoin plus profond que la question du codage, mais de compétences techniques.

Audry Liseron-Monfils répond que les latitudes sont différentes selon s'il s'agit du continent ou d'une île. Le territoire est vaste, avec son style de communication : qui fait quoi, travailler à être dans cette synergie. Ce n'est pas simplement de la sous-traitance, il faut intégrer ces données-là, quasiment une culture dans l'école : scanner la situation sur les compétences et ressources autour et dans le monde. Dans la pédagogie, la situation est programmée, durable. Il faut travailler et construire cela.

Le Conseil d'Administration acte le débat qui a eu lieu. Décision adoptée à l'unanimité

Décision portant participation de l'ebabx à la Prévoyance suivant avis du CST du 12 décembre 2024 - Délibération D.28-2024

Hervé Alexandre précise que les 2 délibérations qui suivent concernent le même sujet.

Cela reprend mot pour mot l'avis du comité social territorial - CST. Il s'agit de l'obligation de la participation employeur à la cotisation souscrite par les agents pour la prévoyance. La situation préexistante faisait que l'école prenait en charge le maintien du salaire. C'est donc une charge nouvelle pour les agents.

Le chiffrage a prévu la situation maximale : si tous les agents adhèrent, sachant que la cotisation est un % du salaire brut de l'agent. Dans ces conditions, en anticipant l'obligation de l'année 2026, l'école propose une participation de l'employeur à 50%, soit 32 000 €/an. Elle a fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité. Cette dépense est prévue budgétairement dans le DOB.

Décision adoptée à l'unanimité

Décision portant modification de la délibération D.30-2022 relative au maintien de salaire, suite à l'avis du CST du 12 décembre 2024 et adoption de la D.25-2024 - Délibération D.29-2024

Hervé Alexandre expose que cette proposition corrige notre système précédent. Pour mémoire, il s'agissait du cœur du sujet des remarques du contrôle de légalité de la préfecture.

Décisions adoptées à l'unanimité

Décision portant autorisation donnée au Président de signer la Convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde - Couverture du risque prévoyance - Délibération D.30-2024

Décision portant autorisation donnée au Président de signer le renouvellement d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance du CDG33 et signature du contrat avec CNP Assurances pour la couverture du risque incapacités de travail du personnel de l'ebabx - Délibération D.31-2024

Hervé Alexandre indique le CDG33 n'a toujours pas intégré le fonctionnement d'un EPCC et oblige donc le conseil d'administration à voter les présentes délibérations permettant au Président de signer les conventions.

Décisions adoptées à l'unanimité

Décision portant adoption de la Charte relative à l'accessibilité des parcours d'études au sein de l'enseignement supérieur culture sous tutelle du ministère de la Culture - Délibération D.32-2024

Hervé Alexandre expose que la charte proposée est celle préconisée par le ministère de la Culture. À noter le soutien financier de l'État qui propose une vraie politique nationale.

Axelle Blin-Deguet ajoute que la charte a été adaptée à notre école. Il s'agit surtout de faire connaître la possibilité d'aménagements, de formaliser l'accompagnement. Pour que les étudiants osent de + en + en parler. Elle participe de ce mouvement d'une meilleure connaissance et aide dans leur questionnement les enseignants qui accompagnent déjà les étudiants.

Anne Lépine demande si une sensibilisation de l'ensemble du personnel est prévue, notamment sur les handicaps invisibles.

Axelle Blin-Deguet confirme que cela fait partie des choses à faire : dans les faits, les étudiants qui bénéficient actuellement d'accompagnement le sont pour des handicaps invisibles. Le personnel y est confronté quotidiennement donc il a connaissance de ces sujets, abordés déjà en réunions de séminaire d'été l'année dernière pour discuter des aménagements.

Rachel Helvadjan souhaite faire une remarque sur l'article 3 qui mentionne « étudiant handicapé » ; c'est un terme plutôt à bannir notamment avec la revendication de l'association des paralysés de France.

Axelle Blin-Deguet explique que cela ne fait pas l'unanimité, c'est très discuté. D'autres associations n'approuvent pas plus le terme « en situation de handicap », qui n'est pas mieux. Ils sont handicapés dans leur quotidien. Les 2 formulations figurent dans le document.

Rachel Helvadjan remarque qu'il était temps que cette charte existe, 20 ans après la loi de 2005

Axelle Blin-Deguet précise qu'il s'agit en réalité de formaliser l'accompagnement existant et de le faire connaître.

Bruno Mikol remarque qu'il faut également se préoccuper de la sortie école. De quelle façon ces élèves intègrent la vie professionnelle. Un séminaire et temps de travail a eu lieu à l'État, la DRAC en enverra le résumé : inclusion, création adaptée. Ça peut être intéressant de porter cela à la connaissance des élèves : les chemins possibles de l'inclusion. Le Théâtre des Singuliers est associé à la manœuvre sur ce sujet.

Baptiste Maurin remercie Axelle. Cela s'inscrit dans le parcours individualisé des étudiants. La prise en compte du handicap à l'école est réelle depuis longtemps et la question du non-recours est importante. Faire connaître c'est aider à briser le non-recours.

Bruno Mikol donne l'information immédiate de la nomination de Marie Roy, nouvelle référente handicap au ministère.

Décision adoptée à l'unanimité

Présentation de l'étude actualisée sur la situation financière des étudiant.es de l'ebabx

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit de mieux comprendre les situations, y compris dans l'approche pédagogique, à travers des dispositifs d'accompagnement dans le cas de situation de fragilité et précarité.

Axelle Blin-Deguet explique le travail réalisé qui est joint en annexe. La précédente enquête réalisée en 2021 était centrée sur l'emploi des étudiants. Une partie du questionnaire a été reprise pour permettre des indicateurs de suivi, mais celui-ci a été élargi.

Les situations de travail des étudiants sont stables, mais la part du revenu lié à ce travail a doublé, ce qui est conforme aux données nationales. Les étudiants travaillent pour vivre et assumer leurs études.

Une partie nouvelle est consacré au contexte familial, 26% des étudiants n'ont aucune aide. Cela révèle toujours plus de difficultés et rejoint les délibérations précédentes. En outre le Crous a relevé le plafond : beaucoup ont perdu leur bourse sur critères sociaux.

Baptiste Maurin confirme que cela conforte les participations de l'école sur les sorties. Les indicateurs permettent d'anticiper la jauge de ceux qui en ont besoin pour être plus précis dans l'accompagnement. Par ailleurs ce travail a été engagé fortement à partir du covid mais ces indicateurs de suivi qualitatifs permettent d'adapter le fonctionnement de l'école à la réalité. Avec l'organisation temporelle spécifique en école d'art : travailler / vivre / création / cours. Pour une école comme la nôtre, c'est difficilement appréhendable : perdre du temps de travail individuel peut pénaliser toute une partie du processus, très prégnant ici.

Il faut donc renforcer la manière de faire fonctionner l'enseignement, s'adapter aux contraintes pour tout le personnel qui organise et mobiliser la direction et la pédagogie de l'école.

L'étude 2021 et l'étude 2024 donnent des indicateurs et les enquêtes des années futures permettront de projeter l'évolution de l'école. Merci pour ce travail à Axelle et toute l'équipe, c'est précieux pour comprendre l'école.

Camille de Singly ajoute que ces 2 documents sont importants et seront partagés en séminaire d'été, comme socle commun pour les échanges.

Questions diverses

Camille de Singly présente la requête des étudiants et des personnels au conseil d'administration.

L'ONU alerte quotidiennement sur les massacres et violations du droit humanitaire commises par l'armée israélienne sous la conduite du gouvernement de Benyamin Netanyahu. L'accumulation des morts et des souffrances, la dégradation continue des conditions de vie, l'étendue des destructions, rythment notre quotidien.

Face à cette incontournable réalité, nous demandons collectivement que l'EBABX, à l'instar d'un nombre croissant d'institutions pédagogiques en France, assume une position claire et suspende ses partenariats signés avec les établissements d'enseignement supérieur d'un État qui mène une politique dont la brutalité révolte notre communauté.

Cette suspension ne nous empêchera pas d'accueillir chaleureusement les personnes – artistes, enseignant·e·s, étudiant·e·s – de toutes nationalités, religions ou cultures, conformément aux valeurs et à la raison d'être d'une école d'art.

Camille de Singly expose que cette requête est portée par les personnels et les étudiants, et a été signée par un nombre significatif de personnes au sein de l'école : 2/3 des enseignants ; 38 agents sur 70 et une centaine d'étudiants.

Lucile Maisonneuve ajoute que les arguments apportés peuvent être creusés si nécessaire.

Camille de Singly confirme que ce sujet et cette requête ont déjà été abordés et présentés lors de précédents Conseils d'Administration et qu'il n'y a pas eu de suite. Cette parole collective est assez sensiblement soutenue et représentative de ce que cette école porte en son sein.

Baptiste Maurin répond sur le fonds et la forme.

Le fonds d'abord : le débat a déjà eu lieu et il a été apporté une réponse.

Sur la forme, nous sommes en total désaccord et les termes paraissent délicats. Continuer ces partenariats n'est pas légitimer le gouvernement. La structuration diplomatique existe en France. Il faut apporter des preuves si ces écoles soutiennent la brutalité d'un gouvernement et font la promotion des actes violents envers la Palestine. Alors on pourra rediscuter car les actes violents, les exactions en Palestine posent de grandes questions avec des suspicions génocidaires.

Si des documents peuvent être fournis, ça devra être discuté avec la DRAC et pas en CA directement.

Camille de Singly indique cela a été évoqué en réunion de préparation du Conseil.

Baptiste Maurin confirme que ça ne l'a pas été avec les membres du conseil. Aucune décision ne sera prise sur cette requête aujourd'hui. Le principe initial posé est maintenu, si des éléments et des preuves sont apportés, alors on regardera. Nous ne sommes pas ici pour faire la politique internationale, rien ne sera tranché sans les avis des organismes spécialisés en diplomatie.

Camille de Singly répète que cette requête est portée par l'ensemble des représentants au nom de la communauté de l'école.

Baptiste Maurin demande à ce que cela ne soit pas un sujet pour l'école, tant que nous n'avons pas la preuve que ces écoles partenaires participent aux massacres, des éléments factuels pour ne pas mettre la diplomatie française et les personnes résistantes sur place en difficulté. Les écoles peuvent être des endroits de résistance, des endroits de respiration.

Des choses inhumaines se déroulent, mais il ne s'agit pas de stigmatiser un état tributaire de ce gouvernement. Il s'agit d'une démocratie, pas d'une dictature avec un gouvernement d'extrême droite qui massacre. Pas de réponse donc à cette requête, il faut fournir tous les éléments cités pour permettre un travail avec l'État, la saisine du service des relations internationales de la ville de Bordeaux pour le prochain conseil d'administration.

Lucile Maisonneuve confirme que c'était exactement le but et l'intérêt de la requête présentée.

Audry Liseron-Monfils répète que cela fait 3 fois qu'on en parle au CA, qu'il faut donner des sources, fiables et écrites.

Baptiste Maurin ajoute que le conseil d'administration, les enseignants et les étudiants ne sont pas des experts. La France est une république avec un gouvernement qui a seul la compétence diplomatique. La mairie de Bordeaux n'a pas arrêté ses partenariats, malgré ses convictions, selon les directives de la préfecture et du Quai d'Orsay. Ce sont des positions très complexes. Avant de prendre des décisions, il ne faut pas de preuves orales, mais des sources écrites, vérifiées pour saisir la préfecture pour savoir comment sont financées les écoles, si elles sont libres ou pas, qui fait quoi. Nous n'avons pas les compétences en interne ; il faut faire confiance à ceux qui ont cette compétence au sein de notre République. Et s'il y a un sujet, alors poser les bonnes questions. Mais tant que nous n'avons pas de preuves tangibles avec une appréciation extérieure compétente, alors les partenariats ne seront pas suspendus. Et ne pas faire monter le sujet à l'école : cela demande une concertation en amont, pour des espaces d'échanges et de réponses.

Camille de Singly précise que justement si c'en est là, c'est que les réponses n'ont pas été apportées.

Lucile Maisonneuve indique qu'il faut peser là où on est et le faire au sein de l'école pour lutter contre le traitement de la situation par les médias par exemple.

Baptiste Maurin confirme que nous avons tous les leviers disponibles dans la société, les manifestations, les AG, mais pas dans une école d'enseignement supérieur artistique qui n'est pas le lieu du débat politique.

Camille de Singly précise que les représentants relaient quelque chose qui monte, ils ne le font pas monter.

Baptiste Maurin répète que nous sommes au conseil d'administration collectivement pour faire fonctionner une école d'enseignement artistique. Par ailleurs, il existe plein de manière de se saisir du sujet, pas simplement avec le boycott, mais avec des partenariats par exemple. Le conseil d'administration a été saisi 3 fois. Attention aux débordements et stigmatisations. Il faut répondre à celle et ceux qui ont signé que la requête a été posée mais que c'est un sujet complexe et plus global et que cela ne dépend pas du Président du CA, ni de l'école. Les choses doivent s'apaiser, dans un sens comme un autre.

Camille de Singly répète qu'il ne s'agit pas de donner une responsabilité au Président, mais de porter ce sujet à l'attention des administrateurs et administratrices.

Audry Liseron-Monfils rappelle que le corps enseignant a fait la proposition d'un moment de rencontre et de discussion sur l'état du monde, qui pourra se faire en dehors des heures d'enseignement. Ce format a une vraie pertinence, un support ouvert qui sous-entend, avec les enseignants qui vont le mener, une richesse de contradiction. Pas un débat mais nourrir la réflexion. Cela se tiendra en février. Il ne s'agit pas de mettre un bémol à tout ça mais d'agir au sein de la pédagogie en bonne intelligence et dans la projection.

Rachel Helvadjian souhaite s'exprimer en tant que responsable des relations internationales pour partager le fait que la remise en question de ces partenariats existait avant le conflit. À souligner, la dernière phrase de la requête, d'autant que nous accueillons une étudiante israélienne au prochain semestre.

Baptiste Maurin ajoute qu'il n'y a aucun doute sur la volonté de ceux qui ont présenté la requête, il ne s'agit pas d'antisémitisme. L'étudiante sera bien accueillie et on comprend le sens intellectuel de la démarche. Il faut trouver collectivement des espaces de dialogue et définir les modalités du débat le plus rapidement possible. Et donner tous les éléments cités pour une réponse partagée Métropole, Région, État.

Anne Lépine confirme qu'il est désagréable de découvrir ainsi ce document qui demande de se prononcer sur un sujet aussi grave.

Hervé Alexandre apporte en conclusion le calendrier à venir :

- 10/12 janvier, le salon de l'étudiant, avec le G8 ;
- Le 13 janvier la commission de sécurité, présidée par Camille Choplin. Une attention particulière doit mobiliser car le bâtiment et l'activité de l'école sont très compliqués, avec beaucoup de risques ;
- Le 29 janvier, vœux du Président et du Directeur ;
- Le 6 février à la Fabrique Pola, la sortie de *sans titre*, la publication du G8 sur quelques diplômés de nos écoles de Nouvelle-Aquitaine ;
- Le 7 février, le prochain conseil d'administration (*reporté depuis au 10 février en raison de changement de calendrier*)
- Le 12 février, notre journée portes ouvertes qui est mobilisatrice pour toute l'école.

Baptiste Maurin souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et remercie tous les administrateurs et toutes les administratrices qui s'impliquent pour faire avancer cette école.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13h00

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Délibération D.01-2025

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération n°01-2025 portant adoption des montants et calendrier de règlement des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2025/2026

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour avoir accès à l'ensemble des formations artistiques assurées par l'ebabx, un droit d'inscription annuel est demandé aux étudiants du supérieur et élèves des cours publics, ainsi que des droits pour accéder aux concours d'entrée et workshops ou stages.

En regard des orientations posées lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 20 décembre 2024, il est proposé le maintien à l'identique de ces droits d'inscriptions par rapport à l'année 2024/2025, à savoir :

1. Pour les étudiants

	Proposition 2025-2026
Etudiant non boursier	545 euros
Etudiant boursier	352 euros

2. Pour les cours publics

	Proposition 2025-2026
Tout cours de 1,5 h hebdo	185 euros
Tout cours de 2h hebdo	350 euros
Tout cours de 2,5h hebdo	374 euros
Tout cours de 3h hebdo	422 euros

Il est proposé le maintien des réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 ateliers ou cours : - 10% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 ateliers ou cours : - 20% sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 4 ateliers ou cours et au-delà de 4 : -30% sur l'ensemble de la cotisation
- Étudiants et demandeurs d'emploi : - 30% par rapport au tarif plein.

Il est rappelé que pour tous les cours et ateliers des cours publics, les consommables sont à la charge des élèves inscrits.

Par ailleurs, l'ebabx pourra organiser des workshops ou des stages de découverte et perfectionnement d'un médium, d'une technique ou d'une pratique à destination des publics amateurs.

Ceux-ci sont proposés en cours d’année, en fonction de demandes, opportunités et projets, à partir d’un certain seuil de publics inscrits et sur des périodes de vacances scolaires ou week-end permettant un travail intense en continu mobilisant les espaces et ateliers de l’école.

Ces propositions incluent l’accueil de publics professionnels, dans le cadre de perfectionnement, utilisation de leur droit à la formation, participation à des dispositifs de reconversion professionnelle ou VAE.

	Droits tout public – prise en charge individuelle	Droits formation continue – prise en charge employeur ou OPCO
Stage 0.5 jour	40 euros	120 euros
Stage 1 jour	70 euros	210 euros
Stage 1.5 jours	100 euros	300 euros
Stage 2 jours	120 euros	360 euros
Stage 2.5 jours	140 euros	420 euros
Stage 3 jours	160 euros	480 euros
Stage 3.5 jours	185 euros	555 euros
Stage 4 jours	210 euros	630 euros

3. Modalités de paiement

Pour mémoire :

- Pour les cours publics. Après vérification des quotas dans les cours et du souhait de l’élève, le paiement en ligne des droits d’inscription valide l’inscription définitive.
L’engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l’inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
- Pour les étudiant.e.s, le paiement des droits d’inscription valide l’inscription définitive.
L’engagement de règlement est immédiat, avec une possibilité de paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l’inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.
Si l’étudiant.e n’a pas engagé de démarche pour régler ses droits d’inscription en fin d’année civile, son dossier est transmis au Trésor Public pour recouvrement des sommes dues. Les étudiant.e.s qui produiront une attestation d’attribution de bourse après leur inscription seront remboursés de la différence entre tarif boursier et non boursier.

Les autres modes de paiement [CB et virement] restent possibles pour les usagers qui sont dans l’impossibilité de régler en ligne. Pour rappel, l’inscription de l’ebabx dans le dispositif Pass-culture permet également un paiement via ce mode de règlement pour des prestations limitées et hors enseignement supérieur.

Enfin, les droits d’inscription (frais de dossier) aux concours et commissions restent fixés à un montant de 50 € pour le concours 2025.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Délibération D.02-2025

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération n°02-2025 portant adoption des dotations d'aide aux diplômés

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les études artistiques dispensées à l'ebabx intègrent un certain nombre de technologies. De ce fait, l'investissement financier que les étudiants consacrent à leurs réalisations artistiques, et particulièrement à leur projet de diplôme, prend de plus en plus d'importance.

Pour cette session 2025 et comme posé lors du débat d'orientations budgétaires lors du CA du 20 décembre 2024, il est proposé de maintenir à l'identique le montant de ces dotations. Cette bourse est imputée sur le budget de fonctionnement de l'école tel que présenté au BP 2025.

Soit donc :

	Proposition 2025
Diplôme National d'Arts Plastiques (DNA)	90 euros
Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP)	195 euros

Par ailleurs, à titre dérogatoire, pour permettre aux étudiants d'accéder aux meilleurs tarifs des marchés négociés par l'ebabx, quand certains matériaux sont commandés directement par l'école, le montant de la ou des facture.s correspondante.s sera.ont déduite.s de l'aide au diplôme à l'issue du bilan financier réalisé étudiant par étudiant.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Liste des étudiant.es diplômables – 2024-2025

Année 3 (54 étudiant.es)

ALESSANDRELLO	Sacha
ANNOH	Chris
AUZANNEAU	Zoé
AYRINHAC	Thibault
BACCONI CADÈNE	Lucien
BUREL	Carmen
CHEN	Alicia
DAVID	Rickie
DE FARIA	Maylis
DONATI	Lola
DULIERE	Alexandra
FAUCHIER	Agathe
FERLEY	Marine
FERNANDEZ	Luna
FORTIER	Pauline
GAIGNARD	Manon
GOIJAT-MALAPRADE	Paul
GRENIER	Léa
GUILLAUME	Linette
GUTIERREZ	Maria-Laura
KERBOUL	LILI
KIM	GEONHEE
LAMCHAWAR	Kenza
LAURANT	Hope (Delphée)
LEBRUN	Fantin
LEDOUX	Mary
LEGER	Myriam
LI	Ruohan
LOEUILLET	Gabine (Gabin)
MAESTRE	Maylis
MARGUET	Jade
MATHIEU-ZAPATA	Alice
MAURICE	Adam
MBOUMBA ENGONE	Gisèle
MORRISSEY	Samuel
NATHANSON	Célène
PARK	INHYE
PASQUIER	Antoine
PATRONE	Inès

PLANTARD	Ninon
RAMPANANA	LILY
ROBIN	Etienne
ROCHELET	Domitille
RODET	Marianne
ROUILLON	Ortie (Anelyse)
SACHOT	Estébane
SASSOURE	Kelly
THWAITES	Pauline
TOUITOU	Emma
TOUREILLE	Yaël (Axel)
TUNA	Lal
TURCRY--COTTEREAU	Antoine
VILLANUEVA	Lucile
WIDEMANN	Maxime

Année 5 (31 étudiant.es)

AUBURTIN	Irène
BONPUNT	Benedicte
BROCHAIN	Eleonore
BROCHARD	Moca (Margaux)
BUARD	Manon
CASTETS	Louis
CHAVOT	Victor
CHEN	Siyu
CHIVALEY	Medhi
DARNAT	Perle (Margot)
DELVOIE	Grégoire
DUCREUX	Alexandre
DUPRAT-LABAN	Cleo
FAUCON	Nina
HERVOUET	Pauline
ISSA	Jamila
LEGRAS	Nell
MADELENEAU	Andrea
MAISONNEUVE	Lucile
MARTIAL	Quentin
MWEPU	Maïsha
PETIT	Jeanne
POIRSON	Apolline

POTENTIER	Dany
RAGHEBOOM	Eva
SARASOLA	Léa
SO	Byeong Jun
TANGUY	Sacha
TU	Huangyijie
VIDIL	Lumpy (Lucie)
WILLIAMSON	Leah

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Délibération D.03-2025

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération n°D.03-2025 portant adoption du budget primitif 2025

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2025 s'inscrit pour son élaboration dans la suite du débat d'orientations budgétaires DOB 2025 qui s'est tenu lors du CA du 20 décembre 2024.

Le contexte général de son adoption est inchangé depuis et s'inscrit dans la mise en œuvre du projet d'établissement et de ses développements tels qu'inscrits dans le document pluriannuel stratégique et rapport d'accréditation de l'établissement pour la période 2022-2027.

Les prévisions de recettes et dépenses sont détaillées dans la suite du présent document.

FONCTIONNEMENT – Annexe 1**Recettes de fonctionnement**

Partant des recettes avérées en provenance des financeurs publics, des droits d'inscription et recettes propres, l'ensemble des recettes inscrites en fonctionnement au BP 2025 se monte à 4 401 550 €.

Les divers **droits d'inscription** à l'école, principale recette propre de l'ebabx, sont maintenus à l'identique.

La dotation de l'**État** est maintenue et projetée à l'identique, avec une dotation de base à hauteur de 471 000 € et 58 950 € pour des projets et programmes spécifiques qui s'inscrivent dans des récurrences de dispositifs.

La dotation de la **Région** est maintenue à l'identique, soit 115 000 €.

La dotation de **Bordeaux-Métropole** est inscrite avec une hausse de 2,5% par rapport à 2024 intégrant ainsi pour l'année 2025 le GVT-glissement vieillesse technicité- qui affecte les charges de personnels de l'ebabx, à effectifs et activités constants, sans réduction d'activité. Tout nouveau projet de développement devra donner lieu à des arbitrages en CA équilibrant les dépenses avec de nouvelles recettes spécifiques qui lui seraient rattachées, qu'elles soient ponctuelles (réponses à des appels à projet) ou structurelles de long terme. Elle s'élève donc à 3 427 000 €

Le dispositif **Erasmus** permet à l'ebabx d'être dotée pour des projets portant sur plusieurs années civiles. La dotation 2024-2026 a été versée en 2024 et a été provisionnée, d'où une reprise de provision partielle inscrite en recettes pour les mobilités de l'année 2025.

Recettes de fonctionnement en €	BP 2024	BP 2025
DROITS D'INSCRIPTIONS	250 000	250 000
AUTRES PARTICIPATIONS	41 960	41 960
Cours publics - Ville de Floirac	18 090	18 090
Education Artistique et Culturelle - collège Nelson Mandéla	4 320	4 320
Pass culture	2 400	2 400
Grand8 - remboursement de la coordination	7 400	7 400
CVEC	9 750	9 750
Atténuation de charge (ij cpam)	4 000	7 000
VILLE DE BORDEAUX	3 310 000	
METROPOLE	53 600	3 427 000
ETAT	515 000	529 950
Base	471 000	471 000
Jury	4 500	4 500
Aide mobilité internationale	26 000	26 000
CHAAP	8 000	8 000
Partenariats territoriaux enseignement supérieur culture	7 700	6 600
Tutorat vie étudiante	8 000	10 050
Santé	2 500	2 500
Lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels	1 300	1 300
REPRISE PROVISION CULTURE PRO		12 500
REGION	115 000	115 000
REPRISE PROVISION ERASMUS		13 140
Recettes d'ordre (amortissement)	0	5 000
TOTAL RECETTES	4 294 960	4 401 550

Dépenses de fonctionnement

Les projections qui suivent s'appuient sur les bases suivantes :

Les bases des projections retenues au **chapitre 012** (charges de personnels et frais assimilés) intègrent l'évolution de 2,5% entre 2024-2025 liées au GVT-glissement vieillesse technicité. La base de 2024 est celle du bilan que nous projetons au 31 décembre 2024 sur la réalité de notre année (et non pas sur le BP 2024)

Dans ce chapitre, les nouvelles dépenses réglementaires ou actées en prévisionnel inscrites au-delà de la reconduction des effectifs RH portent sur :

- Les indemnités forfaitaires pour 2 enseignants référents au sein du groupe de la Recherche ;
- Les indemnités liées à la mise en place du Conseil Scientifique ;
- Les indemnités liées à la mise en œuvre du projet « l'Adresse » suivant les dotations et budgets dans le cadre de l'appel à projet du ministère de la culture ;
- Les charges liées à la mise en place du volet réglementaire sur l'archivage des données de l'école liées aux obligations RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) ;
- Les charges liées à la mise en place d'une participation de l'ebabx à la Protection Sociale Complémentaire-PSC pour le volet Prévoyance, sur la base d'une participation de 50% à la cotisation de l'agent, obligatoire au 1^{er} janvier 2025 ;
- Les charges liées à la mise en place d'accompagnement des étudiants en situation de handicap après une identification des besoins pour l'année universitaire.

Les bases des projections retenues au **chapitre 011** (charges générales de fonctionnement) intègrent une de +2,5% entre 2024 et 2025. La base de 2024 est celle du bilan que nous projetons au 31 décembre 2024 sur la réalité de notre année (non pas sur le BP2024) et hors projets conjoncturels qui émergeraient en recettes et dépenses en cours d'année.

Dans ce chapitre, au-delà de la reconduction des divers contrats et engagements existants, les nouvelles dépenses inscrites, qu'elles soient réglementaires ou visant à améliorer le service au meilleur coût sont les suivantes :

- le financement de la mission d'accompagnement du CDG33 sur les Risques Psycho Sociaux – RPS telle que préconisée et validée à l'été 2024 ;
- le dernier volet de la formation des personnels à la prévention des VHSS ;
- la mise en œuvre des préconisations de l'audit réalisé cette année pour la mise en conformité RGPD ;
- les mises en œuvre réglementaires sur nos outils informatiques (@ctes, CFU, Etudes avec l'évolution de la maquette des diplômes) ;
- un fonds de soutien à la précarité étudiante, au fonctionnement normé et étendu après les réponses croissantes données au coup par coup ces dernières années ;

Les **bourses** sont constituées des bourses d'aides aux diplômés, des bourses de mobilité internationale pour les étudiants boursiers (dispositif de l'Etat) ; bourses de mobilité Erasmus et dotations « culture pro » du Ministère de la Culture. Le montant global de ces bourses a été actualisé en fonction des effectifs étudiants présents en 24/25.

Sur ce même **chapitre 65**, une subvention à l'association des étudiants « Café Pompier » est inscrite, permettant ainsi de valoriser et accompagner leur investissement associatif et service à la communauté.

Les **dotations aux amortissements** sont en baisse, mécaniquement projetées en fonction des investissements des années passées et des modalités d'amortissement des investissements de la M57, notre nomenclature comptable. Cette mécanique s'inversera dès lors que les investissements seront conséquents, sur un calendrier et dimensionnement liés à la réalisation du programme immobilier de l'école, tant en phase de travaux que post-achèvement et livraison des espaces en ordre de marche.

Dépenses de fonctionnement en €	BP 2024	BP 2025
Charges à caractère général	487 171	499 500
Dépenses de personnel	3 693 689	3 778 950
Bourses (AMI, aide diplôme, Erasmus)	22 100	43 400
Informatique en nuage	7 000	6 700
Subvention café pompier	-	8 000
Dépenses d'ordre (amortissement)	85 000	65 000
TOTAL RECETTES	4 294 960	4 401 550

INVESTISSEMENT – Annexe 2

Pour la section d’investissement, les projections en recettes s’appuient sur les amortissements tels que portés en charge en section de fonctionnement.

Depuis plusieurs années, les besoins en financement des investissements sont couverts par les amortissements. Les achats réalisés permettent de renouveler au matériel vieillissant ou obsolète, sans agrandissement notable de notre parc informatique, d’outils numériques et d’outillage matériaux.

Cette année encore, l’ebabx n’engagera pas de grand programme d’investissement, les dépenses prévisionnelles portant sur des renouvellements et actualisation de matériels et mobiliers pour les espaces existants.

La refonte du site internet de l’ebabx (back office ; bilingue...) nécessaire au regard de l’obsolescence technique du site actuel qui date de 2018 sera financée sur les crédits d’investissement.

Si des achats dont le montant excèderait la recette liée aux dotations aux amortissement devaient être réalisés (ateliers à réaménager par exemple), une partie de l’excédent d’investissement pourrait être mobilisée à cette fin avec pour conséquence une augmentation sensible des amortissements correspondants.

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025
Opérations amortissement	85 000 €	65 000 €
Total recettes d'investissement en €	85 000 €	65 000 €

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025
Concessions et droits similaires, logiciels, brevets, licences	10 000 €	20 000 €
Matériel informatique scolaire	12 500 €	12 500 €
Autre matériel informatique	12 500 €	6 500 €
Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 500 €	8 500 €
Autres matériels de bureau et mobiliers	12 500 €	2 500 €
Autres matériels outillages	25 000 €	15 000 €
Total dépenses d'investissement en €	85 000 €	65 000 €

Par ailleurs l'annexe 3 du présent texte propose une lecture du budget 2025 en mode gestion, mettant en lumière les dépenses de l'ebabx sous un autre angle que celui de la stricte comptabilité publique.

Les dépenses ont pu être consolidées en 2024, donnant ainsi lieu à une projection fiabilisée sur l'ensemble de l'exercice 2024. La répartition des dépenses relatives au personnel a également été calculée, permettant ainsi de mesurer et la part prépondérante et logique des dépenses directement liées à l'enseignement supérieur.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de vous prononcer sur cette proposition et ses annexes

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Dépenses de fonctionnement		rappel BP 2024	budget 2024 réalisé au 22/01/2025	BP 2025
011	Charges à caractère général	487 171,00 €	542 430,81 €	499 450,00 €
60612	Energie - Electricité	2 500,00 €	2 865,37 €	2 950,00 €
60622	Carburants	2 171,00 €	708,80 €	750,00 €
60623	Alimentation	2 000,00 €	3 572,63 €	3 500,00 €
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00 €	6 594,84 €	6 500,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00 €	9 563,20 €	9 000,00 €
6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	6 601,12 €	6 000,00 €
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	8 000,00 €	9 586,51 €	10 000,00 €
6067	Fournitures scolaires	30 000,00 €	29 700,41 €	40 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00 €	63 350,96 €	50 000,00 €
6132	Locations immobilières	15 000,00 €	17 144,54 €	18 000,00 €
61358	Autres	34 000,00 €	18 563,08 €	18 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00 €	960,00 €	1 000,00 €
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	10 844,43 €	10 000,00 €
61551	Matériel roulant	1 000,00 €	126,72 €	- €
61558	Autres biens mobiliers (réparations)	3 500,00 €	10 322,17 €	10 000,00 €
6156	Maintenance	10 000,00 €	8 139,25 €	8 000,00 €
6161	Multirisques	34 000,00 €	32 537,48 €	34 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	3 500,00 €	3 425,65 €	3 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00 €	11 720,00 €	10 000,00 €
6188	Autres frais divers	19 000,00 €	10 851,73 €	11 000,00 €
62268	Autres honoraires, conseils (rémunération intervenants sur facture)	30 000,00 €	42 543,00 €	43 000,00 €
6228	Divers (autres prestations de service liées à pédagogie)	10 000,00 €	2 650,00 €	3 000,00 €
6231	Annonces et insertions	9 000,00 €	7 170,00 €	7 000,00 €
6234	Réceptions (invitations et déplacement étudiants)	25 000,00 €	18 910,66 €	19 000,00 €
6236	catalogues imprimés et publications		427,57 €	- €
6241	Transports de biens	200,00 €	1 807,91 €	200,00 €
6247	Transports collectifs du personnel	2 000,00 €	1 995,03 €	2 000,00 €
6248	Divers (invitations invités et catering)	27 000,00 €	29 641,12 €	30 000,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	17 000,00 €	14 159,80 €	14 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00 €	5 740,14 €	5 000,00 €
6262	Frais de télécommunications	54 000,00 €	32 343,27 €	33 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	800,00 €	711,16 €	720,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	7 500,00 €	9 111,93 €	9 000,00 €
6288	Autres (prestations de service lié à support)	60 000,00 €	117 726,57 €	81 330,00 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		313,76 €	- €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 693 689,00 €	3 664 518,66 €	3 778 950,00 €
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	60 000,00 €	47 861,86 €	50 000,00 €
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 000,00 €	79,00 €	1 000,00 €
64111	Rémunération principale	1 342 900,00 €	1 322 493,08 €	1 370 000,00 €
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	5 000,00 €	13 021,99 €	15 000,00 €
64113	NBI	15 000,00 €	9 256,56 €	12 000,00 €
64118	Autres indemnités	100 000,00 €	107 069,02 €	120 000,00 €
64131	Rémunérations	1 100 000,00 €	1 122 099,66 €	1 143 350,00 €
64138	Primes et autres indemnités	50 000,00 €	- €	- €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	577 189,00 €	563 043,07 €	580 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	390 000,00 €	425 539,77 €	430 000,00 €
64542	cotisations sociales adhésion pôle emploi	40 000,00 €	45 712,67 €	47 000,00 €
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00 €	574,06 €	600,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 200,00 €	5 852,32 €	7 000,00 €
6488	Autres	6 400,00 €	2 073,60 €	3 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00 €	80 444,91 €	65 000,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	85 000,00 €	80 444,91 €	65 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00 €	76 631,76 €	58 100,00 €
65131	Bourses	22 000,00 €	60 646,94 €	43 400,00 €
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage	7 000,00 €	6 790,85 €	6 700,00 €
65888	autres	- €	9 193,97 €	- €
6574	subvention aux associations	- €	- €	8 000,00 €
66	Charges financières	100,00 €	- €	50,00 €
666	Pertes de change sur créances et dettes financières	100,00 €	- €	50,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	- €	63 893,00 €	- €
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	- €	61 280,00 €	- €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €	2 613,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 294 960,00 €	4 427 919,14 €	4 401 550,00 €

Recettes de fonctionnement		RAPPEL BP 2024	budget 2024 réalisé au 22/01/2025	BP 2025
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 000,00 €	14 413,00 €	7 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	297 360,00 €	303 076,75 €	291 960,00 €
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	250 000,00 €	282 812,35 €	250 000,00 €
70878	par des tiers	47 360,00 €	20 264,40 €	41 960,00 €
738	Autres impôts et taxes	- €	6 447,89 €	0,00 €
74	Dotations et participations	3 993 600,00 €	4 173 230,00 €	4 071 950,00 €
74718	autres (Etat)	515 000,00 €	554 950,00 €	529 950,00 €
7472	Régions	115 000,00 €	230 000,00 €	115 000,00 €
74748	Autres communes (Ville de Bordeaux)	3 310 000,00 €	3 302 000,00 €	0,00 €
74758	Autres groupements Métropole	53 600,00 €	50 000,00 €	3 427 000,00 €
74778	fonds européens	- €	36 280,00 €	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante		1,02 €	0,00 €
75888	Autres		1,02 €	0,00 €
77	Produits spécifiques		- €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations		- €	0,00 €
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	- €	47 000,00 €	25 640,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 294 960,00 €	4 549 168,66 €	4 401 550,00 €

ANNEXE 2 - D.03-2025 - INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement		rappel BP 2024	budget 2024 réalisé au 21/01/2025	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	- €	25 000,00 €
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00 €	- €	25 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	81 000,00 €	52 281,79 €	35 000,00 €
2181	installations générales, agencements et aménagements divers	16 000,00 €	2 123,88 €	- €
21828	Autres matériels de transport		14 600,00 €	- €
21831	Matériel informatique scolaire	12 500,00 €	2 756,73 €	5 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	12 500,00 €	2 298,95 €	3 000,00 €
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	12 500,00 €	6 555,29 €	4 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 500,00 €	2 149,48 €	3 000,00 €
2185	matériel de téléphonie	- €	514,80 €	- €
2188	Autres (outillage et audiovisuel)	25 000,00 €	21 282,66 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
13912	Régions	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		85 000,00 €	52 281,79 €	65 000,00 €

Recettes d'investissement		rappel BP 2024	budget 2024 réalisé au 21/01/2025	BP 2025
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00 €	80 444,91 €	65 000,00 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	10 000,00 €		
28181	Installations générales, agencements, aménagements divers	600,00 €		
281828	Autres matériels de transport	698,00 €		
281831	Matériel informatique scolaire	10 500,00 €		
281838	Autre matériel informatique	10 500,00 €		
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 250,00 €		
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 250,00 €		
28188	Autres	48 202,00 €		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		85 000,00 €	80 444,91 €	65 000,00 €

ANNEXE 3 - D.03-2025 - BUDGET DE GESTION

MASSE SALARIALE	rappel chiffres prévisionnels 2024	estimatif réalisé 2024 en €	estimatif réalisé 2024 en %	prévisionnel 2025 en €
enseignement supérieur / inter-cycles / 1er cycle / 2è cycle / mobilité internationale / équipe enseignante et administrative dédiée`	67,91%	2 495 692	68,26%	2 579 500
cours publics, insertion professionnelle, formation continue	4,57%	176 148	4,82%	182 100
missions support (communication, informatique, bâtiment, magasin, bibliothèque, moyens généraux, prévention santé sécurité)	26,93%	996 920	27,27%	1 030 400
dont prévention santé sécurité	0,59%	22 609	0,62%	23 400

budget de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale	rappel chiffres prévisionnels 2024	estimatif réalisé 2024 en €	estimatif réalisé 2024 en %	prévisionnel 2025
enseignement supérieur	chiffres non consolidés pour 2024	294 242	43,58%	271 300
1er cycle	chiffres non consolidés pour 2024	38 530	5,71%	35 500
2è cycle	chiffres non consolidés pour 2024	53 248	7,89%	49 100
mobilité internationale	chiffres non consolidés pour 2024	41 583	6,16%	38 300
dont ateliers de production	17%	99 323	14,71%	91 600
dont expo des diplômés	15 433	12 873	1,91%	11 900
vie étudiante/réseaux/partenariat	chiffres non consolidés pour 2024	19 933	2,95%	18 400
cours publics/insertion professionnelle dont les programmes circuit court / l'adresse	chiffres non consolidés pour 2024	80 148	11,87%	73 900
missions support	44%	369 833	54,78%	341 000
communication	4%	22 013	3,26%	20 300
bâtiment (dont sous traitance entretien)	13%	85 339	12,64%	78 700
informatique	11%	79 884	11,83%	73 700
magasin	2%	9 677	1,43%	8 900
bibliothèque	3%	21 609	3,20%	19 900
moyens généraux	12%	151 312	22,41%	139 500
dont politique sociale	13%	85 200	12,62%	62 300
dont prévention santé sécurité	13%	50 937	7,54%	47 000

répartition par type de dépenses	rappel chiffres prévisionnels 2024	estimatif réalisé 2024 en €	estimatif réalisé 2024 en %	prévisionnel 2025 en €
achats fournitures, matériaux et matériels	chiffres non consolidés pour 2024	128 806	19,08%	118 800
aménagement espaces	chiffres non consolidés pour 2024	15 891	2,35%	14 700
bourses versées aux étudiants	chiffres non consolidés pour 2024	26 121	3,87%	24 100
catering	chiffres non consolidés pour 2024	6 545	0,97%	6 000
éditions	chiffres non consolidés pour 2024	356	0,05%	300
invitations, masse salariale et dépenses dédiées	chiffres non consolidés pour 2024	59 264	8,78%	54 600
voyages	chiffres non consolidés pour 2024	21 324	3,16%	19 700

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Délibération D.04-2025

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

Délibération n°04-2025 portant élection à la vice-présidence du CA

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suivant l'article 10 des statuts de l'EPCC – ebabx (voir en pièce jointe), le président du CA est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions que le président.

Faute de vice-président.e formellement élu.e, il revient à l'Etat et au préfet qui par arrêté a porté création de l'établissement (représenté par le directeur ou la directrice des affaires culturelles de la Nouvelle Aquitaine) de suppléer la vacance de président.e. C'est ce qui a été opéré règlementairement à chaque changement de présidence du CA, où l'assemblée était invitée par la DRAC avec à l'ordre du jour l'élection à la présidence de l'établissement.

Il vous est proposé de vous prononcer sur les candidatures qui ont été reçues en amont de la séance auprès du secrétariat général de l'ebabx.

Une candidature unique a été reçue, de Mme Maylis DESCAZEUX, directrice régionale des affaires culturelles es-qualité.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette candidature unique.

Elue à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du lundi 10 février 2025 à 14h00

Délibération D.05-2025

Aujourd'hui lundi 10 février 2025 à 14h00

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Charline CLAVEAU, Camille CHOPLIN, Anne LEPINE, Rachel HELVADJIAN, Camille DE SINGLY, Juliette ROUILLON-DURUP, Lucile MAISONNEUVE, Eva RAGHEBOOM
MM Florent LAHACHE, Baptiste MAURIN, Stéphane DELPEYRAT, Pierre de GAETAN N'JIKAM, Gwenaël LAMARQUE ;

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Didier ARNAUDET par Mme Charline CLAVEAU ;
M. Etienne GUYOT par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Lola GONZALEZ, Cyrille JABER, Anne-Eugénie GASPAR, Zeineb LOUNICI.

**Délibération n°05-2025 portant nomination de personnalités qualifiées
au CA de l'ebabx**

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du CA du 20 décembre dernier il a été proposé de pourvoir à ce présent CA aux deux postes vacants d'administrateurs au CA au titre des personnalités qualifiées.

Suivant les termes de l'article 7.4 des statuts de l'EPCC ebabx et après accord des personnes publiques il est proposé conjointement les nominations de :

- M. Denis DRIFFORT, directeur de l'association Pollen (résidences d'artistes à Monflanquin)
 - M. le Président de l'Université Bordeaux-Montaigne UBM ou son représentant.
- Pour la période considérée , Monsieur Alexandre PERRAUD est le président d'UBM.

Par ailleurs il convient de reconduire formellement M. Didier ARNAUDET, critique d'art et commissaire d'exposition pour une nouvelle période de 3 années au titre de personnalité qualifiée siégeant au CA de l'ebabx.

En conséquence, nous vous proposons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'École supérieure des Beaux-Arts, le 10 février 2025

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président